

Livret Parcours – R2C 2024 - 2025

Scolarité de Médecine

10 Boulevard Tonnellé
37 032 TOURS Cedex 1

Adresse mail : parcours.r2c@univ-tours.fr

Marine BARREAU (Tel. 02. 47. 36. 62. 87) : Engagements Etudiants / UEL

Mario CAZENABE (Tel. 02. 47. 36. 61. 96) : Parcours R2C / DFGSM2-DFGSM3

Florence GODEAU (Tel. 02. 47. 36. 62. 04) : Parcours R2C / DFASM1-DFASM2-DFASM3

Christelle GUERRIER (Tel. 02. 47. 36. 60. 13) : UERB / UERSH / Associations / Master 1

Espace Parcours sur CELENE : <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=15450>

Mise à jour le 05/11/24

SOMMAIRE

Présentation du Parcours page 3

Grille d'obtention des points de Parcours

I – Coursus médecine page 4

II – Coursus hors médecine page 5

III – Engagement étudiant pages 5 à 6

IV – Expérience professionnelle page 7

V – Mobilités page 7

VI – Linguistique page 8

Récapitulatif des points de parcours

UERB page 9

UERSH pages 10 à 11

Engagement étudiant et UEL page 12

Vie Associative page 13

Euromed & Cercip page 14

Livret du Parcours R2C

Année universitaire 2024 - 2025

Qu'est-ce que le "Parcours" ?

Le parcours est mis en place dans le cadre de la réforme du second cycle des études médicales (R2C) et concerne les étudiant.es de 1^{er} et 2nd cycle. Le but est de valoriser les projets et activités scolaires ou extrascolaires des étudiant.es.

Les principes du parcours :

- Pris en compte par l'intermédiaire d'une grille Parcours : chaque expérience réalisée depuis l'entrée à l'Université, en lien avec la grille, permet l'attribution de points jusqu'à l'atteinte par l'étudiant d'un score plafond fixé nationalement (maximum 60 points).
- Validation facultaire des expériences réalisées sur présentation de justificatifs.
- Pas de pondération en fonction des DES.

L'étudiant.e peut valider jusqu'à 60 points de Parcours maximum avant la fin de l'année de DFASM3, au mois de juin. Ces points comptent pour 10% de la note finale nationale (il ne permet pas la validation des années facultaires) servant à l'accès au 3^{ème} cycle.



Il faut bien différencier les options validées dans le cadre des UE optionnelles obligatoires pour valider les années facultaires (1^{er} ou 2^{ème} cycle), de celles du Parcours.

Une campagne de collecte des justificatifs de points de Parcours sera organisée une fois en MM2 (mars) et deux fois en MM3 (janvier et juin) via l'application Sphinx.

Ainsi, il faut donc savoir qu'une même option ne peut pas être comptabilisée deux fois (une fois pour le Parcours et une fois pour les ECTS) à l'exception du III – « Engagement ».

Une Commission se réunira une fois par an pour statuer sur les demandes particulières non listées dans le tableau récapitulatif des éléments de Parcours.

GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025

Tout ce qui vous permet de valider des points de Parcours doit être réalisé dans vos études médicales (entre la L2 et la MM3 incluses), à l'exception des éléments du II - Coursus hors médecine.

I - CURSUS MEDECINE			
<i>Elément du parcours</i>	<i>Précisions</i>	<i>Justificatif à transmettre</i>	<i>Points</i>
Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	<p>- 1^{er} Cycle : 4 UE complémentaires soit 16 ECTS, (<i>Engagement Etudiant, UEL, UERB/UERSH, Cercip</i>) nécessaires pour la validation du tronc commun en 1^{er} Cycle. <i>Ex : si 5 UE validées = 10 points de parcours, si 6 UE validées = 20 points de parcours, etc</i> ...</p> <p>- 2^{ème} Cycle : 3 UE complémentaires soit 12 ECTS, (<i>Engagement Etudiant, UEL, UERB/UERSH, Cercip</i>) nécessaires pour la validation du tronc commun en 2^{ème} Cycle. <i>Ex : si 4 UE validées = 10 points de parcours, etc.</i></p> <p>ATTENTION VIGILANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 UEL MOOC maximum comptabilisées dans le parcours (20 points), - Attention : une UEL de DFASM3 doit être obtenue en première session pour compter dans le parcours, - Si 2 UE d'engagement validées, la 1^{ère} sera comptabilisée dans le III « Engagement », et la 2^{ème} comptabilisée comme une UE supplémentaire à 10 points dans cette catégorie I « Coursus Médecine ». Si 3 UE d'engagement validées, 1 comptabilisée dans le III « Engagement », et 2 dans le I « Coursus Médecine », etc. - Si vous avez validé des enseignements complémentaires dans d'autres filières avant la médecine, ils ne seront pas comptabilisés. 	Relevé de note dans l'intégralité de l'année concernée ou attestation de validation	10 (40 maximum)

II - CURSUS HORS MEDECINE

Elément du parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	<ul style="list-style-type: none"> - Hors médecine : PASS, LAS 1, LAS 2 et LAS 3, alter-Paces ne comptent pas. - Uniquement valable pour les années de formation valorisées par des ECTS. → L1 et L2 validées = 20 points, → Une licence validée = 30 points. (Une seule première année validée ne permet pas d'obtenir de points de parcours)	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
Validation d'une première année de master	Année de M1 validée Equivalence Master 1 UERB/UEESH = 40 points	Attestation de réussite	40
Validation d'une deuxième année de master	Années de M1 et M2 validées	Attestation de réussite	60
Validation d'une thèse d'université		Attestation de réussite	60
Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	<ul style="list-style-type: none"> - 1er ou 2ème auteur dans une revue non indexée dans Pubmed, - Quelle que soit la position si revue indexée, - Cumulables. 	Référence de l'article publié + copie de l'article	10

III - Engagement étudiant

Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont) valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours I « Coursus médecine - Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »

Un étudiant ayant un investissement associatif dont l'engagement est valorisé par des points de parcours, et qui ferait l'objet de sanctions disciplinaires par l'université pour des faits commis dans le cadre de cet investissement, pourrait se voir retirer par le jury de fin d'année les points associés à cet engagement associatif.

Elément du parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Validation d'une UE d'engagement associatif (<i>activité bénévole, associations universitaires</i>) (1)	Associations universitaires (membres du bureau) : voir tableau "Vie associative ». <ul style="list-style-type: none"> - Ces UE vous rapportent des points de Parcours ET des ECTS pour certains, - Associations hors-université : validation par une commission Parcours suite à une campagne de dépôt. Les 40 points seront attribués si la commission juge l'engagement suffisant pour obtenir ces points (engagements ponctuels non-validant). 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Universitaires</u> : Relevé de note dans son intégralité ou Attestation de validation - <u>Hors université</u> : attestation sur l'honneur de l'association précisant (le nombre d'heures effectuées, la période, la fonction et les activités exercées). 	40

<p>Validation d'une UE d'engagement pédagogique (<i>tutorats universitaires, élu.e.s aux instances CFVU, E.R.U.M. ou CA, Moniteurs AFGSU, ECOS et dissection</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir tableau "Vie associative" -> UE d'engagement pédagogique, - Ces UE vous rapportent points de Parcours ET des ECTS pour certains. 	<p>Relevé de note dans son intégralité ou attestation de validation</p>	<p>40</p>
<p>Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle</u> prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) - <u>Un engagement de sapeur-pompier volontaire</u> prévu à l'article L. 723-3 du code de sécurité intérieure (1) - <u>Un engagement de service civique</u> prévu au II de l'article L. 120-1 du code de service national (1) - <u>Un contrat de volontariat dans les armées</u> prévu à l'article L. 121-1 du code de service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1) 		<p>Attestation de votre participation à l'un de ces 4 engagements</p>	<p>40</p>

IV - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Elément du parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
<p>Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine <u>hors champ de la formation en santé</u></p> <p><i>(Les prépas privées, les stages du tronc commun, les cours particuliers font partie du "champ de formation en santé" et ne seront pas comptabilisés)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque tranche de 70h doit être effectuée chez le même employeur pour être comptabilisée. - Les agences d'intérim sont acceptées comme employeur. - Les postes d'aides-soignants, brancardiers, etc, sont comptabilisés. 	<p>Fiches de paie, ou à défaut : attestation de l'employeur indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'heure - Numéro SIRET (obligatoire pour attestations) 	<p>Entre 70 et 139h = 10 points</p> <p>Entre 140 et 209h = 20 points</p> <p>Plus de 210h = 30 points</p> <p><i>(30 points maximum)</i></p>

V - Mobilité

Les stages de mobilité peuvent se cumuler

Elément du parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
<p>Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1)</p> <p><i>* La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les stages interchu à la place du stage clinique sont comptabilisés. - Les stages en DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) sont comptabilisés dans cette section car ce ne sont pas des stages internationaux. 	Attestation de validation de stage	15
Stage mobilité courte internationale (durée minimum d'un mois)	<ul style="list-style-type: none"> - Les stages à l'international dans le cadre d'un DPRB/SH sont comptabilisés dans cette section en plus de l'équivalence Master 1 (donc équivalence master 1 avec stage à l'étranger = 60 points). - Les stages au Costa Rica et à Birmingham sont à compter dans cette section. 	Attestation de validation de stage	20
Stage ERASMUS d'un semestre		Attestation de validation de stage	40
Stage ERASMUS de deux semestres		Attestation de validation de stage	60

VI - Linguistique

Niveau de langue B2	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Pas de valorisation de la langue maternelle ni de la langue du pays d'origine,</i> - <i>Pas de valorisation de la langue française pour les études médicales en France,</i> - <i>L'attestation (ou certificat) doit être universitaire de langues étrangères type CLES ainsi que le TOEIC et le TOEFL,</i> - <i>L'attestation (ou certificat) doit avoir été obtenu durant les études médicales (entre la L2 et la MM3 incluses),</i> - <i>Le cumul de différents niveaux de plusieurs langues étrangères est possible.</i> 	Attestation de résultats	10
Niveau de langue C1		Attestation de résultats	20
Niveau de langue C2		Attestation de résultats	30

(1) Ou élément de parcours considéré comme équivalent pour les étudiants visés au 2° du II de l'article R. 632-2 du code de l'éducation.

Tableau récapitulatif des points de Parcours

U.E.R.B. - Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale		
Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	ECTS	Points de parcours*
Anatomie pratique des membres et de la tête Christophe DESTRIEUX	8	20
Anatomie pratique du tronc Christophe DESTRIEUX		
Bases biochimiques Charlotte VEYRAT-DUREBEX et Hugo ALARCAN	4	10
Biochimie métabolique et régulation Christian ANDRES et Jean-François DUMAS	4	10
Biologie cellulaire et moléculaire Christophe HOURIOUX et Marc CLASTRE	4	10
Biologie de la reproduction Fabrice GUERIF	4	10
Biostat 1 - Initiation aux biostatistiques avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	10
Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	10
Circulation Fabrice IVANES	4	10
Différenciation cellulaire et oncogénèse Claude LINASSIER et Caroline DENEVAULT	4	10
Explorations fonctionnelles Fabrice IVANES	4	10
Fondamentaux mathématiques et physiques Clovis TAUBER	4	10
Génétique Annick TOUTAIN	4	10
Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique Claire POUPLARD et Caroline VAYNE	4	10
Immunologie Christophe BARON et Laurie LAJOIE	4	10
Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle Hélène BLASCO et Charlotte VEYRAT-DUREBEX	4	10
Médisciences Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOUREC'H	4	10
Microbiologie médicale et moléculaire Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE	4	10
Pharmacologie Theodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX	4	10
Double cursus Santé-Sciences 1A et 1B Nouveauté 2024-2025 Patrick VOUREC'H et Youenn JOUAN	4	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025 »

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (1/2)

Module et enseignant.es référent.es	ECTS	Points de parcours*
Éthique médicale Enseignante référente : Béatrice BIRMELE		
1. Début de vie, fin de vie Béatrice BIRMELE	4	10
2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale Sara MARTOUZET	4	10
3. Ethique et droit Mégane LADIESSE	4	10
4. L'éthique entre les sujets, pratiques et concepts Donatien MALLET	4	10
5. Les nouvelles technologies et la personne Sara MARTOUZET et Thomas LÉONARD	4	10
Histoire de la médecine et de la santé Enseignante référente : Concetta PENNUTO		
1. Histoire du corps, histoires de corps Concetta PENNUTO	4	10
2. Savoirs médicaux et soins du corps au Moyen-Âge François-Olivier TOUATI	4	10
3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui Concetta PENNUTO	4	10
4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés Concetta PENNUTO	4	10
Humanités en médecine Enseignante référente : Concetta PENNUTO		
1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie Cécile BOULAIRE	4	10
2. Raconter la maladie Concetta PENNUTO	4	10
3. Série et Santé Julie BONHOMMET	4	10
4. Cinéma et santé Concetta PENNUTO	4	10
Philosophie de la médecine Enseignante référente : Antonine NICOGLOU		
1. Philosophie de l'expérimentation animale Antonine NICOGLOU	4	10
2. Penser les savoirs, techniques et pratiques médicales Sara MARTOUZET	4	10
3. Santé des écosystèmes et santé des organismes Sara MARTOUZET	4	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025 »

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (2/2)

Module et enseignant.es référent.es	ECTS	Points de parcours*
Psychologie en santé Enseignant référent : Robert COURTOIS		
1. Psychologie du développement Christine POIRIER	4	10
2. Psychopathologie clinique et de la santé Robert COURTOIS	4	10
3. Psychologie sociale et du travail Jimmy BORDARIE	4	10
4. Psychologie gérontologique Nathalie BAILLY	4	10
Santé et droit Enseignant référent : Julien BOURDOISEAU		
1. Sécurité sociale et assurance maladie Julien BOURDOISEAU	4	10
2. Droits et obligations des patients et des soignants Julien BOURDOISEAU	4	10
3. Prévention du risque juridique et réparation du dommage corporel Julien BOURDOISEAU	4	10
4. Santé, urbanisme et environnement Corinne MANSON	4	10
Santé publique Enseignants référents : Leslie GUILLON et Emmanuel RUSCH		
1. Épidémiologie Leslie GUILLON	4	10
2. Éducation pour la santé - Éducation thérapeutique Emmanuel RUSCH	4	10
3. Politiques de santé Emmanuel RUSCH	4	10
4. Évaluation des stratégies de santé Fanny MONMOUSSEAU et Agnès CAILLE	4	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025 »

ENGAGEMENT ETUDIANT

Module et enseignant.es référent.es	ECTS	Points Parcours*
Conférences ED DFASM1 David BAKHOS	4	0
Conférences ED DFASM2 David BAKHOS	4	0
Conférences Université du Temps Libre (UTL) Martine PELETIER	4	10
Costa Rica Matthias BUCHLER	4	20
Étudiants relais-santé et projets ponctuels du SSU SSU	4	10
Formateur AFGSU (Valorisation comme engagement pédagogique (III-)) Thomas MOUMNEH	12	40
Moniteur ECOS – Niveau 1 Anne BERNARD	4	10
Moniteur ECOS – Niveau 2 (Valorisation comme engagement pédagogique (III-)) Raoul Kanav KHANNA	4	10 ⁽¹⁾
Moniteur dissection (Valorisation comme engagement pédagogique (III-)) Christophe DESTRIEUX et Igor MALDONADO	8	40
Théâtre Forum en Livestream Isaure BRETEAU et Anne BERNARD	4	10

⁽¹⁾ 40 points de Parcours si le Niveau 1 et 2 sont validés. Si seulement, le niveau 1 ou le niveau 2 validé = 10 points de Parcours

UEL (UNITE D'ENSEIGNEMENT LIBRE)

Module et enseignant.es référent.es	ECTS	Points Parcours*
Atelier lutte contre les discriminations en santé Adrien LEMAIGNEN et Concetta PENNUTO	4	10
Fondigestivus Thierry LECOMTE	4	10
Maladies rares Annick TOUTAIN	4	10
MOOC Thierry LECOMTE	4	10
Prise en charge du patient et de ses proches Emmanuel GYAN	4	10
Santé en milieu militaire Saïd LARIBI et Olivia GROSDÉMANGE	4	10
Savoir Prescrire Theodora ANGOULVANT et Jean-Michel HALIMI	4	10
Travailler, Coopérer et Communiquer en équipe Emmanuel GYAN	4	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025

VIE ASSOCIATIVE ETUDIANTE

UE d'engagement <u>pédagogique</u> (ECTS ET points de parcours)	ECTS	Points de parcours*
Élu.es UFR	12	40
Élu.es CFVU et CA	0	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Bureau	8	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFGSM1 et DFGSM2	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM1	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM2	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs ED Sémiologie pour les DFGSM3	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Bureau	8	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Référents	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.es de mission LAS	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.es de mission Orléans	4	40
Formateur AFGSU	12	40
Monitorat dissection MM1+MM2	8	40
Engagement Etudiant Moniteurs ECOS - Niveau 1 + 2	4	40
UE d'engagement <u>associatif</u> (ECTS ET points de parcours)	ECTS	Points de parcours*
ACT : Association des Carabins de Tours (Bureau)	8	40
ACT : Entr'ACT	0	0
ACT : Gala Médecine Tours	8	10
ACT : Pass'Partout (FMS)	4	10
ACT : TOWER	4	40
ACT : Village des spécialités (VDS)	4	10
ADFMT : Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours - Cérémonie des remises de diplômes	4	10
Association Clocheville Ermitage	4	20
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bureau	4	40
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bénévoles solidarité internationale	0	40
Fanfare La Vaginale	8	40
L'Hôpital des Nounours	4	40
La Bobine	4	40
Med' et Sports (M&S)	8	40
Mots pour Maux	0	0
Œuvre de Promotion	8	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025 »

EUROMED

Module	ECTS	Points de parcours*
Anglais Option EuroMed L2 Catherine Mc Carthy	4	10
Anglais Option EuroMed L3 Catherine Mc Carthy	4	10

CERCIP SPORT

Module	ECTS	Points de parcours*
CERCIP Sport	4	10

* selon conditions explicitées dans le tableau précédent « GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2024-2025 »